



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### structures administratives

Question écrite n° 42919

#### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la Commission chargée de proposer le montant et la répartition des indemnités prévues à l'article R. 743-158 du code de commerce entre greffiers de tribunaux de commerce. Le "jaune budgétaire" publié en annexe au PLF 2009 - comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres - ne fait en effet apparaître ni le budget de cette commission, ni le nombre de réunions tenues en 2005 et 2006, aucune réunion n'ayant eu lieu en 2007, alors même qu'il indique un nombre de membres de 3. L'information que l'Assemblée nationale est en droit d'obtenir n'étant pas assurée, il souhaite donc connaître l'état d'avancement des travaux de cette instance.

#### Texte de la réponse

La commission chargée de proposer le montant des indemnités dues entre greffiers de tribunaux de commerce, par suite des modifications de ressort conformément à l'article R. 743-158 du code de commerce, est prévue à l'article R. 743-169 dudit code. Sa composition est fixée par l'article R. 743-170 du code de commerce qui précise notamment que les fonctions de membre de la commission sont gratuites. Suite à la réforme de la carte judiciaire qui a procédé à la suppression de 55 tribunaux de commerce, un arrêté du 22 avril 2008 a fixé la nouvelle composition de ladite commission, laquelle s'est réunie quatre fois et à traité 13 dossiers d'indemnisation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42919

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice et libertés (garde des sceaux)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2009, page 1723

**Réponse publiée le :** 8 septembre 2009, page 8622